## **CONVENTION**

#### Entre

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dûment autorisé par délibération du Conseil de Communauté.

ci-après dénommée MPM

Εt

L'Association Riviera Yachting Network, association loi 1901 domiciliée 68 allée des Forges (ex-750 boulevard Toussaint Merle), 83500 La Seyne-sur-Mer, représentée par son Président Monsieur Laurent FALAIZE, ci-après dénommée Riviera Yachting Network.

ci-après dénommée Riviera Yachting Network

### Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Mission de Riviera Yachting Network**

Riviera Yachting Network a pour objet social de promouvoir et mettre en œuvre un programme d'actions afin de restructurer la filière du yachting, de promouvoir les savoir-faire des entreprises adhérentes et de les préparer aux défis futurs.

## Article 2 : Objet de la convention

Le projet d'organiser à Marseille une « Convention d'affaires » autour de la réparation/maintenance de yachts et des services dédiés est née dans le cadre de la candidature de Marseille-Provence à l'accueil du Seatrade Med 2012, portée par le Club de la Croisière Marseille Provence. En effet, les organisateurs souhaitent mobiliser des entreprises du pays et à fortiori de la région d'accueil et il est apparu que le dynamisme de ce secteur d'activité était un atout à valoriser à l'occasion de cet évènement, le « Seatrade est le salon international de la croisière et de la grande plaisance ». Riviera Yachting Network et le Pôle de Compétitivité Mer PACA proposent d'organiser la convention d'affaires autour de la grande plaisance dans le cadre du Seatrade Med 2012, et d'organiser une première édition dès 2011 afin de valider le concept.

Le PRIDES Riviera Yachting Network, fédérateur des acteurs de la filière et Pôle de Compétitivité Mer PACA apparaissent comme les porteurs naturels de cette manifestation.

Labellisé « PRIDES grande plaisance » depuis 2007, Riviera Yachting Network s'emploie depuis plus de 10 ans à mutualiser des moyens afin de développer l'activité des entreprises adhérentes comme celle de l'ensemble de la filière Yachting en PACA. La qualité de son action a été saluée par la DATAR qui début 2011 a récompensé l'association qui est devenue lauréat d'un appel à projets national « grappes d'entreprises ».

Le secteur de la grande plaisance est entré en 2010 dans une nouvelle phase de développement avec des perspectives de croissance du marché de la réparation et de la maintenance liées principalement à la volonté des propriétaires de privilégier les travaux plutôt que d'acquérir de nouveaux bateaux. Les 2 plates-formes de réparation et de maintenance de La Ciotat et de Marseille ont bien progressé en 2010, du fait notamment de leur notoriété basée sur leur technicité et la mise en œuvre de bonnes pratiques sur les chantiers, plus respectueux de l'environnement, et plus rigoureux sur la sécurité, l'hygiène ...

L'objectif clairement affiché de l'organisation de cette convention d'affaires est de valoriser le potentiel régional en matière de réparation et de maintenance des grands yachts et positionner PACA comme une place d'affaires majeure de la filière en Méditerranée. Hormis la première édition du salon YARE à Viareggio (fin mars 2011), ce genre de rendez-vous entièrement dédié à la réparation et à la maintenance des grands yachts n'existe pas et Marseille Provence Métropole, du fait de son potentiel en la matière, a toute légitimité à l'accueillir.

Les chantiers et les sous-traitants de la filière (service après-vente, réparation, maintenance de yachts) sont au cœur de la manifestation qui se déroulera pendant les 23, 24 et 25 novembre 2011 au Cercle mixte de Garnison - Fort Ganteaume à Marseille (rendez-vous personnalisés, ateliers conférences, organisation d'espaces dédiés « exposition/showroom »).

L'ambition pour cette première édition est de mobiliser une quarantaine de participants « exposants » de la façade méditerranéenne française (chantiers et sous-traitants, etc.), une dizaine d'acteurs français hors région et une vingtaine d'acteurs méditerranéens (notamment l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Turquie), soit un catalogue d'offre regroupant **environ 70 participants** « **exposants** ».

Il faut mobiliser environ 200 visiteurs, à raison de 4 rendez-vous par jour et par visiteur, l'objectif est de générer 700 à 800 rendez-vous avec les exposants.

Dans la promotion de l'outil et du savoir faire, les Yachts managers et les Capitaines (prescripteurs de travaux sur leurs yachts) devront participer à cette manifestation.

Le projet global est porté par l'association Riviera Yachting Network le Pôle de Compétitivité Mer PACA.

Le budget prévisionnel global s'élève pour 2011 à 123.391,32 euros.

## Article 3 : Les engagements de Riviera Yachting Network

Dans le cadre de l'organisation de cet événement, Riviera Yachting Network s'engage à associer MPM à toute communication et à la promotion mises en place autour de l'événement, et plus particulièrement :

MPM pourra utiliser, pour sa propre communication (publicité, promotion, documents), son statut de partenaire de l'événement.

MPM bénéficiera d'une visibilité systématique, notamment par la présence sur tous les temps forts, espaces et supports médias/hors médias utilisés pour la promotion de l'événement, ceci sans exclusivité, afin de permettre la présence d'autres partenaires.

MPM devra être présentée comme partenaire officiel.

Lors de conférences de presse : les représentants de MPM seront conviés à être présents et/ou à participer aux différentes conférences de presse organisées par Riviera Yachting Network en tant que partenaire officiel.

Dans le dossier de presse : citation de MPM et présence de son logo sur la page spécifique consacrée aux partenaires, insertion d'un communiqué de presse spécifique MPM (rédigé par MPM, remis sur papier à en-tête).

Sur les communiqués de presse : citation de MPM sur tous les communiqués de presse émis par Riviera Yachting Network pour l'événement.

En affichage : positionnement du logo MPM sur l'ensemble du dispositif affichage, quels que soient les formats.

En insertions presse : positionnement du logo de MPM sur l'ensemble des insertions dans la presse quotidienne régionale, nationale et internationale et en presse spécialisée. MPM pourra, à sa demande, être associée aux éventuels publi-rédactionnels développés dans le cadre de la campagne de communication de l'événement.

Dans le programme officiel : positionnement du logo de MPM. MPM bénéficiera d'une page de présentation selon ses souhaits au sein d'un document grand public distribué aux entrées des manifestations. Aucun frais technique ne pourra lui être demandé pour la réalisation de cette insertion.

Sur le site Internet : MPM sera présentée, avec, dans un espace spécifique de présentation, avec les autres partenaires officiels.

Présence sur l'événement.

MPM disposera d'un volant d'invitations pour l'ensemble des manifestations.

Le logo de MPM sera apposé en divers points à définir d'un commun accord entre les parties, afin d'assurer la visibilité du partenariat de l'institution.

L'événement sera l'occasion d'organiser un certain nombre de rencontres (presse, institutionnels, professionnels, leaders économiques...). A l'évidence, MPM fera partie des invités et des interlocuteurs privilégiés.

MPM sera associée à l'inauguration de l'événement.

## Article 4: Moyens mis à la disposition de Riviera Yachting Network par MPM

MPM accorde, pour 2011, sur sa demande, après instruction du dossier et sous réserve de l'inscription des crédits au budget correspondant, une subvention d'un montant de 40.000 euros.

### Article 5 : Relations entre MPM et Riviera Yachting Network

### 5.1 - Relations financières

# 5.1.1 - Utilisation de la subvention

Riviera Yachting Network s'engage à respecter tous les textes qui régissent la vie des associations et à gérer avec toute la rigueur désirable les fonds qui lui sont attribués.

Riviera Yachting Network devra utiliser la subvention de MPM conformément à l'objet de la présente convention.

## 5.1.2 - Modalités de règlement

MPM procèdera au règlement de la subvention d'un montant de 40.000 €, sur appel de fonds de Riviera Yachting Network, à raison de :

- 80 % à la signature de la convention et sur présentation du projet de l'événement et du budget prévisionnel,
- 20 % sur présentation d'un premier compte-rendu, le bilan de l'événement et un état des dépenses engagées signé par le Président de l'association. Le bilan définitif étant présenté ultérieurement.

# 5.1.3 - Versement de la subvention

La subvention de MPM sera versée au compte de Riviera Yachting Network :

Banque	Guichet	Compte	Clé
30077	02105	0000100212D	52

#### 5.1.4 - Documents financiers

Riviera Yachting Network s'engage à fournir à MPM ses comptes de résultat annuel et bilan certifié de l'année 2011 avant le 01 juillet 2012.

## 5.2 - Relations contractuelles

# 5.2.1 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter de sa notification.

## 5.2.2 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par MPM par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

### 5.2.3 – Caducité de la convention

La présente convention sera caduque par la dissolution de Riviera Yachting Network ou dans le cas où l'activité de Riviera Yachting Network serait inexistante du fait de la carence de ses membres.

Fait à Marseille, le	
pour la Communauté Urbaine	pour Riviera Yachting Network
Marseille Provence Métropole,	son Président,
son Président,	

**Eugène CASELLI** 

Laurent FALAIZE